



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-015

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2019

Sommaire

CHRO

45-2019-01-02-010 - Délégation de signature (2 pages)

Page 3

CHRO

45-2019-01-02-010

Délégation de signature

*délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des
ressources humaines*

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des ressources humaines

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2000 nommant Madame Geneviève ÉTRONNIER en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans
Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2014 nommant Madame Florence GERHARDS en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Antoine LEBRÈRE en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 nommant Madame Sandy TRANSON en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Geneviève ÉTRONNIER est chargée des fonctions de directrice des ressources humaines au centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, elle reçoit délégation pour signer tout document se rapportant à la gestion de son service, à l'exception des relations avec les autorités de tutelle, des relations avec la presse et avec les élus, des mémoires relatifs aux instances contentieuses, ainsi que celles portant sur des questions de principe de politique générale et des décisions de personnel des sages-femmes, corps rattaché à la direction des affaires médicales pour la gestion de leur affectation et de leur carrière. Le directeur général se réserve également la signature des décisions de nomination concernant certains cadres de catégorie A (ingénieurs, cadres et cadres supérieurs de santé, attachés d'administration hospitalière).

Article 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Madame Geneviève ÉTRONNIER pour engager et liquider les dépenses des comptes de personnel, y compris les charges de toute nature et pour l'ensemble des budgets. Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève ÉTRONNIER, délégation de signature est donnée, en matière de gestion, à Madame Florence GERHARDS et à Madame Sandy TRANSON, directrices adjointes à la direction des ressources humaines, à Monsieur Antoine LEBRÈRE, directeur adjoint à la direction des affaires médicales et de la recherche clinique et à Madame Delphine FOURNIER, attachée d'administration hospitalière affectée à la direction des ressources humaines, pour signer, dans les mêmes conditions que celles énoncées à l'article 2 de la présente décision, les documents relatifs aux strictes affaires courantes de la direction des ressources humaines.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève ÉTRONNIER délégation est donnée, en matière financière, à Madame Florence GERHARDS et à Madame Sandy TRANSON, directrices adjointes à la direction des ressources humaines et à Monsieur Antoine LEBRÈRE, directeur adjoint à la direction des affaires médicales et de la recherche clinique, pour engager et liquider les dépenses des comptes visés à l'article 3.

Article 6 : Sont exclues de la présente délégation toutes opérations concernant l'ordonnancement des titres de recettes et dépenses émis à l'encontre des délégataires, chacun en ce qui le concerne.

Article 7 : La présente décision annule et remplace la décision n° 3377/2018 en date du 25 juin 2018 et prend effet à compter du 2 janvier 2019.

Orléans, le 2 janvier 2019

Le directeur général,

Signé : Olivier BOYER